

Table des matières

Avant-propos	7
Jean-François JEUNEHOMME et Jonathan WILDEMEERSCH	
Le cadre juridique et la définition du sinistre en assurance protection juridique : nouveautés dans la continuité ?	11
Bernard CEULEMANS et Aurélien VANHAELEN	
Introduction	11
Section 1 Le cadre juridique de l'assurance protection juridique	11
§ 1. La loi du 4 avril 2014	11
§ 2. L'arrêté royal du 12 octobre 1990	13
§ 3. L'arrêté royal du 15 janvier 2007	14
§ 4. Déontologie, règles de conduite, protocole d'accord et commission mixte	16
Section 2 La définition du sinistre dans le cadre de l'assurance protection juridique	18
§ 1. La problématique de la définition du sinistre	19
A. L'absence de définition légale et le principe de la liberté contractuelle	19
B. La définition du sinistre par la doctrine	20
C. La définition du sinistre par la jurisprudence	22
D. La définition du sinistre par la commission mixte de protection juridique	25
E. La définition du sinistre en droit français	27
§ 2. L'incidence de la notion de sinistre sur la couverture des risques	27
A. Le risque putatif	27
B. La déclaration du sinistre	28
C. La clause d'antériorité	29
D. Le délai d'attente	32
E. La prescription	32
F. La détermination du nombre de sinistres	34
Conclusion	35

Le rôle de l'assureur protection juridique en Belgique : permettre l'accès au droit et promouvoir le règlement amiable des litiges	39
Stéphanie VAN CAENEGHEM	
Section 1 Rôle social et sociétal de l'assureur protection juridique	39
Section 2 Approche macroéconomique	40
Section 3 Rôle de l'assurance protection juridique dans des cas concrets de litiges	43
§ 1. Recours civil	44
§ 2. Défense pénale	44
§ 3. Droit contractuel	44
§ 4. Droit fiscal	45
§ 5. Droit immobilier	45
Section 4 Rôle de l'assureur protection juridique dans l'accès au droit	46
§ 1. Un coût annuel relativement faible	46
§ 2. Une étendue et une variété de garanties susceptibles de répondre aux besoins de chaque citoyen	47
§ 3. Un règlement amiable des litiges favorisé	47
Section 5 Rôle de l'assureur protection juridique dans la phase amiable de résolution du litige	48
§ 1. Un rôle spécifique et équilibré	51
§ 2. Comment l'assureur protection juridique garantit-il un règlement amiable correct?	51
§ 3. Implications d'une mise en cause de l'équilibre instauré par la loi	53
Section 6 Rôle de l'assureur protection juridique strictement régle- menté et contrôlé	54
Section 7 Et demain?	56
Sources	57
 La saisine de l'avocat en assurance protection juridique	 59
Isabelle REUSENS	
Introduction	59
Section 1 Les droits et devoirs de l'assureur protection juridique en phase précontentieuse d'un litige	63

Section 2	La saisine de l'avocat	69
§ 1.	La nécessité de mettre en mouvement une procédure judiciaire ou administrative	69
§ 2.	Le conflit d'intérêts entre l'assureur et l'assuré	71
§ 3.	L'urgence, le manque de diligence de l'assureur et/ou la gestion fautive du dossier de son assuré en phase précontentieuse, la spécificité du dossier	74
Section 3	La procédure d'objectivité	75
Section 4	Le libre choix de l'avocat	79
Section 5	La saisine de l'avocat dans le cadre des modes alternatifs de règlement des conflits	84
Conclusion		91
 Les sujets de friction : le secret professionnel, la TVA et les honoraires		95
Maurice KRINGS		
Introduction		95
Section 1	L'assurance protection juridique face au secret professionnel de l'avocat	96
§ 1.	Propos introductifs	96
§ 2.	En quelle qualité l'avocat reçoit-il des informations couvertes par le secret professionnel?	98
§ 3.	Quelles sont les informations couvertes par le secret professionnel?	102
§ 4.	L'équation périlleuse : client – avocat – assureur	103
Section 2	La TVA	106
§ 1.	Position du problème	106
§ 2.	La détermination du client en assurance protection juridique	107
§ 3.	La question de la relation quadrangulaire assuré – preneur d'assurance – avocat – assureur	111
Section 3	Les honoraires	118
§ 1.	En guise de préalable : la saisine de l'avocat	118
§ 2.	Le contentieux des honoraires	120
Conclusion		126

Les dernières évolutions en droit européen en matière d'assurance protection juridique	129
Jonathan WILDEMEERSCH	
Introduction	129
Section 1 Le libre choix de l'avocat et les prérogatives de l'assureur	131
§ 1. Les faits à l'origine de l'arrêt <i>Sneller</i>	131
§ 2. La réponse de la Cour de justice	131
Section 2 La notion de « procédure administrative »	133
§ 1. Les faits à l'origine des arrêts <i>Massar</i> et <i>Büyüktipi</i>	133
A. L'affaire <i>Massar</i>	133
B. L'affaire <i>Büyüktipi</i>	133
§ 2. La réponse de la Cour de justice	134
Section 3 Les limites au libre choix de l'avocat	136
§ 1. La possibilité de limiter la prise en charge des frais d'avocat en fonction d'une limite territoriale	136
A. Les faits à l'origine de l'arrêt <i>Stark</i>	136
B. La réponse de la Cour de justice	137
§ 2. L'absence d'incidence du risque d'augmentation des primes	139
Conclusion	140
Annexes	141
Protocole d'accord entre les assureurs protection juridique affiliés à Assuralia et l'Ordre des barreaux francophones et germanophones de Belgique	143
Décision TVA n° E.T.126.564/2 du 23 septembre 2016	151